



Avis aux étudiants GAT (consignes d'examen)

L'ensemble des étudiants GAT doivent respecter les directives suivantes durant l'examen :

1. Durant les épreuves, les étudiants sont tenus de respecter toutes les directives émanant des enseignants surveillants.
2. les étudiants doivent être dans la salle d'examen 10 minutes avant le début des épreuves.
3. Aucun étudiant n'est autorisé à participer à une épreuve s'il arrive 30 minutes après la distribution du sujet.
4. Aucun étudiant n'est autorisé à quitter la salle d'examen pendant la demi-heure qui suit la distribution du sujet. L'étudiant qui sort de la salle d'examen, une fois sa copie remise, n'aura plus le droit d'y accéder une 2ème fois.
5. L'étudiant doit poser sa carte sur la table afin que le contrôle se passe sans le moindre dérangement. La carte d'étudiant est exigée pour participer à une épreuve, en cas de perte, l'étudiant doit se présenter à l'administration pour lui fournir une autre carte ou une autorisation.
6. Une fois le sujet et les feuilles de brouillant distribués, aucun document personnel ou autre ne doit être à la disposition des étudiants ni à leur proximité.
7. Tout échange direct (calculatrice, règle, correcteur,...) ou communication entre les étudiants sont formellement interdits. Pour le bon déroulement de l'examen, chaque étudiant doit s'équiper de tout le matériel autorisé qui lui permet de composer dans les meilleures conditions. aucun empreint n'est autorisé sans l'avis préalable d'un enseignant surveillant.
8. Interdiction absolue de l'utilisation des téléphones portables par les étudiants pendant le déroulement de l'épreuve. Les étudiants doivent éteindre leurs téléphones (PC, tablettes,..) dès qu'ils rentrent dans la salle d'examen.